

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAL DE COLFONTAINE

Séance du 25 Mars 2014

Présents : MM. Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, , Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Patrick PIERART, Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Francesca ITALIANO, Philippe SCUTNAIRE, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guisepe SCINTA, Michaël CHEVALIER, Fanny GODART, Nancy PIERROT, Abdellatif SOUMMAR, Lionel PISTONE

JP. CULEM, Directeur général

Excusés : Gioacchino NINFA, Martine HUART, Jean-François HUBERT

Absents : Patrick PIERART (qui entre en séance à 18 h 37), Messieurs Lino RIZZO et Michaël CHEVALIER (qui entrent en séance à 18 h 35)

La séance publique est ouverte à 18 h 30

I. SEANCE PUBLIQUE

1) Communication de Monsieur le Bourgmestre

Entend la communication de Monsieur le Bourgmestre qui donne lecture de la lettre du 19 Mars 2014 de Madame la Conseillère Communale F. GODART : « Actuellement conseillère communale RSCC, je vous sollicite afin de devenir, à partir du prochain conseil communal, indépendante ».

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Communal du 25 Février 2014

Par 17 voix pour (Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Francesca ITALIANO, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guisepe SCINTA,

Fanny GODART, Nancy PIERROT) et 4 abstentions (Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Abdellatif SOUMMAR, Lionel PISTONE) approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil Communal du 25 Février 2014.

3) Personnel communal - Modification du cadre

Par 17 voix pour (Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Francesca ITALIANO, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guiseppe SCINTA, Fanny GODART, Nancy PIERROT) et 4 abstentions (Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Abdellatif SOUMMAR, Lionel PISTONE) décide de modifier les cadres du personnel comme suit :

Cadre administratif	
Employés d'administration	32
Chefs de services administratifs	7
Chefs de bureau	2
Chef de division (poste mis en extinction au départ du titulaire)	1
Grades spécifiques :	
Chef de bureau spécifique	1
Attachés spécifiques	4
Gradués spécifiques	7
Cadre des bibliothèques	
Chef de bureau	1
Employés bibliothécaires temps plein	2
Employés bibliothécaires ½ temps	3
Employé bibliothécaire ¼ temps (poste mis en extinction au départ du titulaire et remplacé par un poste d'employé d'administration temps plein)	1
Cadre ouvrier	
Ouvriers manœuvres	11
Ouvriers qualifiés	43
Brigadiers	3
Contremaître	1

Cadre technique	
Directeur technique	1
Chefs de bureau (lorsque les 3 postes de chefs de bureau sont occupés, seuls 3 postes d'attachés spécifiques peuvent l'être au maximum)	3
Agents techniques en chef	5
Agent technique	0
Attachés spécifiques (lorsque les 3 postes de chefs de bureau sont occupés, seuls 3 postes d'attachés spécifiques peuvent l'être au maximum)	4

4) Rapport AWIPH – Rapport relatif à l'emploi des travailleurs handicapés au sein des provinces, communes, CPAS et associations de services publics

Messieurs L. RIZZO et M. CHEVALIER entrent en séance à 18 h 35.

A l'unanimité, décide de transmettre le rapport sur l'emploi de travailleurs handicapés au sein des provinces, communes, CPAS et associations de service publics à l'AWIPH.

5) Régime de vacances du personnel contractuel – Adoption du régime du secteur public pour l'ensemble du personnel recruté sous contrat de travail

A l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 – D'opter pour le régime des vacances du secteur public pour l'ensemble des membres du personnel recrutés sous contrat de travail.

ARTICLE 2 – De faire rétroagir cette décision, conformément à la demande de l'ONSS-APL, au 1er janvier 2010.

6) Présentation du rapport d'activités de l'ADL – RCO 2013

Monsieur P. PIERART entre en séance à 18 h 37.

Par 20 voix pour (Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Patrick PIERART, Francesca ITALIANO, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guiseppe SCINTA, Michaël CHEVALIER, Fanny GODART, Nancy PIERROT, Abdellatif SOUMMAR) et 4 abstentions (Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Lino

RIZZO, Lionel PISTONE) décide d'arrêter le rapport d'activités de l'Agence de Développement Local 2013 selon le canevas imposé par le pouvoir subsidiant.

7) Convention avec le Centre Culturel de Colfontaine

Par 20 voix pour (Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Patrick PIERART, Francesca ITALIANO, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guisepe SCINTA, Michaël CHEVALIER, Fanny GODART, Nancy PIERROT, Abdellatif SOUMMAR) et 4 abstentions (Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Lionel PISTONE) approuve la convention avec le Centre Culturel de Colfontaine.

8) Convention avec la Maison de l'Eveil et de la Santé - Ateliers d'alphabétisation et de Français – Langue étrangère

A l'unanimité, approuve la convention avec la Maison de l'Eveil et de la Santé.

9) Convention avec la Maison de l'Eveil et de la Santé - « Cré'acteurs »

A l'unanimité, approuve la convention avec la Maison de l'Eveil et de la Santé.

10) Convention avec la Maison de l'Eveil et de la Santé - « En corps plus »

Madame S. MURATORE quitte la séance à 19 h 22 et ne participe pas au vote de ce point.

Par 18 voix pour (Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Patrick PIERART, Francesca ITALIANO, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guisepe SCINTA, Michaël CHEVALIER, Fanny GODART, Nancy PIERROT,) et 5 abstentions (Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Abdellatif SOUMMAR, Lionel PISTONE) approuve la convention avec la Maison de l'Eveil et de la Santé.

11) Convention avec la Maison de l'Eveil et de la Santé - « Y a pas d'âge »

Madame S. MURATORE ne participa pas au vote de ce point.

Par 18 voix pour (Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Patrick PIERART, Francesca ITALIANO, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guisepe SCINTA, Michaël CHEVALIER, Fanny GODART, Nancy PIERROT,) et 5 abstentions (Maria-

Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Abdellatif SOUMMAR, Lionel PISTONE) approuve la convention avec la Maison de l'Eveil et de la Santé.

12) Modifications du Plan de Cohésion sociale 2014-2019

Madame S. MURATORE rentre en séance à 19 h 25.

Par 19 voix pour (Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Patrick PIERART, Francesca ITALIANO, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guiseppe SCINTA, Michaël CHEVALIER, Fanny GODART, Nancy PIERROT,) et 5 abstentions (Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Abdellatif SOUMMAR, Lionel PISTONE) approuve les modifications du Plan de Cohésion sociale 2014-2019.

Madame F. ITALIANO quitte la séance à 19 h 40

13) Convention avec le PAC de Colfontaine

Par 18 voix pour (Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Patrick PIERART, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guiseppe SCINTA, Michaël CHEVALIER, Fanny GODART, Nancy PIERROT,) et 5 abstentions (Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Abdellatif SOUMMAR, Lionel PISTONE) approuve la convention avec le PAC de Colfontaine.

14) Rapport financier du Plan de cohésion sociale pour l'année 2013

Par 18 voix pour (Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Patrick PIERART, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guiseppe SCINTA, Michaël CHEVALIER, Fanny GODART, Nancy PIERROT,) et 5 abstentions (Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Abdellatif SOUMMAR, Lionel PISTONE) approuve le rapport financier du Plan de cohésion sociale pour l'année 2013

15) Rapport financier relatif à l'article 18 du Plan de Cohésion sociale pour l'année 2013

Par 18 voix pour (Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Patrick PIERART, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE,

Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guiseppe SCINTA, Michaël CHEVALIER, Fanny GODART, Nancy PIERROT,) et 5 abstentions (Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Abdellatif SOUMMAR, Lionel PISTONE) approuve le rapport financier relatif à l'article 18 du Plan de Cohésion sociale pour l'année 2013

16) Convention avec la Régie des Quartiers de Mons-Frameries-Colfontaine

A l'unanimité, approuve la convention avec la Régie des Quartiers de Mons-Frameries-Colfontaine.

17) Convention avec l'ASBL « Le Squad »

Par 17 voix pour (Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Patrick PIERART, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guiseppe SCINTA, Fanny GODART, Nancy PIERROT,) et 6 abstentions (Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Michaël CHEVALIER, Abdellatif SOUMMAR, Lionel PISTONE) approuve la convention avec l'ASBL « Le Squad ».

18) Convention avec l'ASBL « Turquoise »

Par 18 voix pour (Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Patrick PIERART, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guiseppe SCINTA, Michaël CHEVALIER, Fanny GODART, Nancy PIERROT,) et 5 abstentions (Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Abdellatif SOUMMAR, Lionel PISTONE) approuve la convention avec l'ASBL « Turquoise ».

19) Intercommunale IRSIA – Assemblée générale du 02 Avril 2014

A l'unanimité, décide : d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 02 Avril 2014 de IRSIA, à savoir :

1. Prorogation de l'Intercommunale pour une durée de 15 ans

20) Intercommunale ORES ASSETS – Assemblée générale du 26 Juin 2014

A l'unanimité, décide :

De confirmer à l'intercommunale ORES ASSETS que les représentants de la Commune de Colfontaine, sont les mêmes que précédemment désignés pour IEG, IGH, à savoir :

- * Monsieur L. D'ANTONIO, Bourgmestre, Rue des Brasseries 4
- * Monsieur JF. LACOMBLET, Rue Garcia Lorca 97
- * Monsieur G. LIVOLSI, Rue de Maubeuge 7 A
- * Monsieur A. SOUMMAR, Rue Moucheron 34
- * Madame MM. DOMINGUEZ, Rue du Château 70

21) Parc Naturel des Hauts-Pays - Remplacement de Madame Dekoster

A l'unanimité, décide de désigner Monsieur L. PISTONE en tant que représentant du Conseil Communal au Parc Naturel des Hauts-Pays en remplacement de Madame Monique Dekoster.

22) Garantie d'un emprunt à contracter par le Centre Intercommunal de Santé Arthur Nazé – Approbation

A l'unanimité, décide :

De déclarer se porter caution solidaire envers Belfius Banque, tant en capital qu'en intérêts, commissions et frais, du crédit de 60.000€ contracté par le CIS A. Nazé, proportionnellement à la part de garantie qui lui est dévolue, soit une part correspondant à 53% du crédit contracté (soit 31.800,00€).

D'autoriser Belfius Banque à porter au débit du compte courant de la Commune, valeur de leur échéance, toutes sommes généralement dues par l'emprunteur et qui resteraient impayées par celui-ci à l'expiration d'un délai de 30 jours à dater de l'échéance. Pour information, l'administration garante recevra copie de la correspondance envoyée à l'emprunteur en cas de non-paiement dans les délais.

De s'engager à supporter les intérêts de retard calculés au taux du jour.

De s'engager, jusqu'à l'échéance finale de cet emprunt et de ses propres emprunts conclus auprès de Belfius Banque, à prendre toutes les dispositions utiles afin d'assurer le versement sur son compte ouvert auprès de la société, de toutes les sommes qui y sont actuellement centralisées soit en vertu de la loi (notamment sa quote-part dans le Fonds des Communes et dans tout autre Fonds qui viendrait s'y ajouter ou à le remplacer, le produit des centimes additionnels communaux aux impôts de l'Etat et de la province ainsi que le produit des taxes communales perçues par l'Etat) soit en vertu d'une convention, et ce nonobstant toute modification éventuelle du mode de perception de ces recettes.

De s'engager, jusqu'à l'échéance finale de toute dette auprès de Belfius Banque, à soutenir l'emprunteur afin qu'il puisse respecter ses engagements financiers vis-à-vis de Belfius Banque et autres tiers.

D'autoriser irrévocablement Belfius Banque à affecter les recettes susmentionnées au paiement de toutes sommes généralement quelconques dues par l'emprunteur et qui seraient portées au débit du compte courant de la Commune.

De confirmer les engagements susvisés en ce qui concerne le paiement des sommes qui seraient réclamées par Belfius Banque, en cas de liquidation de l'emprunteur, attendu d'autre part que celui-ci s'est engagé à rembourser immédiatement à Belfius Banque le solde de sa dette en capital, intérêts et frais.

De s'engager, en cas d'insuffisance des recettes susmentionnées pour le paiement des charges qui seraient portées en compte à la Commune, à faire parvenir directement à Belfius Banque le montant nécessaire pour parfaire le paiement de sa dette et en cas de retard, à y ajouter des intérêts de retard calculés conformément à l'art. 15 § 4 de l'annexe à l'A.R du 26 septembre 1996, et cela pendant la période de défaut de paiement.

La présente autorisation, donnée par la Commune, vaut délégation irrévocable en faveur de Belfius Banque.

23) Budget 2014 – Approbation définitive – Information

Prend connaissance de l'arrêté du Collège provincial du 25 février 2014 approuvant le budget 2014 aux chiffres arrêtés par le Conseil communal en sa séance du 17 décembre 2013 et la rendant pleinement exécutoire.

24) Questions orales

* Entend la question orale de Madame MM. DOMINGUEZ : « A plusieurs reprises, j'ai adressé au Collège par l'intermédiaire du Secrétaire Communal la demande suivante : « L'accès aux délibérations du collège. Actuellement, seul les PV de collège sont présents pour consultation

Comme vous ne pouvez l'ignorer, aucun document ne peut être soustrait aux regards du conseiller communal

Pourriez-vous mettre à disposition pour le plus prochain conseil communal et les suivants les délibérations du collège comme l'exige le code de la démocratie locale ? »

Monsieur le Bourgmestre répond que toutes les décisions du Collège Communal ne font pas l'objet d'une délibération. Les délibérations sont reliées une fois par an dans un registre. A ce sujet, nous n'avons toujours pas la reliure pour 2013 ni forcément pour 2014.

Monsieur le Bourgmestre précise qu'il n'entre pas dans les habitudes du Collège de cacher des documents. Il n'a pas le souvenir d'une demande écrite qui lui aurait été adressée pour consulter ces documents.

Madame MM. DOMINGUEZ répond qu'il faut que ce droit soit exercé.

* Entend la question orale de Madame MM. DOMINGUEZ : « Lors du conseil communal de février 2014, en son point 14 »Gestion flotte véhicule », le conseil marqua son approbation sur les conditions et le mode de marché pour l'achat et l'équipement de 25 balises GPS (24 véhicules listés et la nouvelle balayeuse).

Le véhicule du directeur des travaux n'était pas repris dans la liste soumise au vote.

A la lecture du PV du comité de concertation du 10 mars 2014, il y est indiqué que le Bourgmestre a la volonté d'équiper le véhicule du directeur des travaux

Pourriez-vous apporter quelques éclaircissements aux conseillers communaux concernant :

- Quel devenir pour l'équipement ou pas du véhicule du directeur des travaux ?
- En investiguant plus avant, je constate que les véhicules suivants n'ont pas été repris dans la flotte des véhicules à équiper de GPS (Bus Renault / tracteur Renault/Citröen Jumper/Tracteur FIAT/3 Renault Kangoo/ 2 Renault trafic passager/ DAF camion et tracteur Iseki / Renault Twingo).

Pouvez-vous m'en expliquer la raison ? »

Monsieur le Bourgmestre répond que « Le Bus Renault ne fait plus partie de la flotte, il a été volé.

La Citroën Jumper a été volée également.

Le camion DAF est déclassé.

Les tracteur Renault, Tracteur FIAT et tracteur Iseki : il s'agit plutôt de machines que de véhicules : l'hypothèse de les exclure ultérieurement n'est pas exclue.

Les 3 Renault Kangoo : il n'y en a pas 3 mais 4

Les 2 Renault trafic passager : il n'y a pas 2 trafic passager mais 1 seul à la prévention

Renault Twingo : il y en a 3

Véhicule du directeur technique.

Et oublié : peugeot de l'urbanisme logement

Soit 10 véhicules qui devront faire l'objet d'une deuxième phase d'équipement compte tenu que le budget actuel ne permet que l'équipement de 25 véhicules.

Toutes les nouvelles acquisitions prévoiront l'équipement de ce système d'origine.

(Exemple : acquisitions en cours : nouvelle balayeuse, véhicule pour la brigadière, véhicule pour le service sport/ protocole, remplacement du citroen Jumper)

Pour Madame MM. DOMINGUEZ, il est prévu d'acquérir 25 GPS auxquels on ajoute 3 GPS, il faut donc conclure un autre marché. Monsieur le Bourgmestre précise que les nouveaux véhicules seront déjà équipés. Il précise également que les tracteurs ne feront pas l'objet du

placement d'une balise. En effet, ces tracteurs sont déplacés par une remorque tractée par un véhicule qui lui-même sera équipé d'une balise.

Il ajoute que le véhicule de type Manitou aura lui aussi un GPS.

II. HUIS CLOS

Le huis clos est prononcé à 20 h 07
Les votes ont lieu au scrutin secret et sont acquis à l'unanimité.

La séance est clôturée à 20 h 20.

Directeur général,

JP. CULEM

Le Président,

L. D'ANTONIO